

---

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

---

*L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2020, le Compte Administratif 2019 et le budget primitif 2020, disponible sur le site internet de la Ville de Petite-Ile : [www.petite-ile.re](http://www.petite-ile.re)*

### **Préambule :**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement (présentant les programmes d'investissements nouveaux ou en cours de la collectivité). Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

### **Contexte :**

Le 25 novembre 2019 a eu lieu en Conseil Municipal le Débat sur les Orientations Budgétaires 2020 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du budget primitif 2020. Ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

En matière de dépenses :

- maintenir la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes en poursuivant les efforts de rationalisation des moyens (humains et matériels) et dans la lutte contre le gaspillage ;
- maîtriser l'évolution de la masse salariale ;
- stabiliser les autres charges de gestion courante, tout en continuant à assurer le soutien aux associations ;
- poursuivre sur la même dynamique d'investissements de manière à satisfaire aux besoins d'équipements publics de la population.

En matière de recettes :

- poursuivre le travail de suivi et de mise à jour des assiettes fiscales en lien étroit avec les services fiscaux sans augmentation des taux communaux,
- identifier les éléments du patrimoine (matériels et immobilier) pouvant faire l'objet de cessions voire de valorisation (redevance d'occupation nouvelle, loyer ...),
- financer les investissements davantage avec les subventions et autres ressources propres de manière à limiter le recours à l'emprunt.

## Budget Principal

Compte tenu des orientations budgétaires fixées lors du DOB, le Budget Primitif 2020 à la somme de 26 714 000 €uros, dont 16 812 000 € à la section de fonctionnement et 9 902 000 € à la section d'investissement.

Il est important de noter que ce projet de budget n'intègre pas l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019 ni les restes à réaliser 2019 à reporter sur 2020, car l'exercice ne sera clos qu'au 31/12/2019.

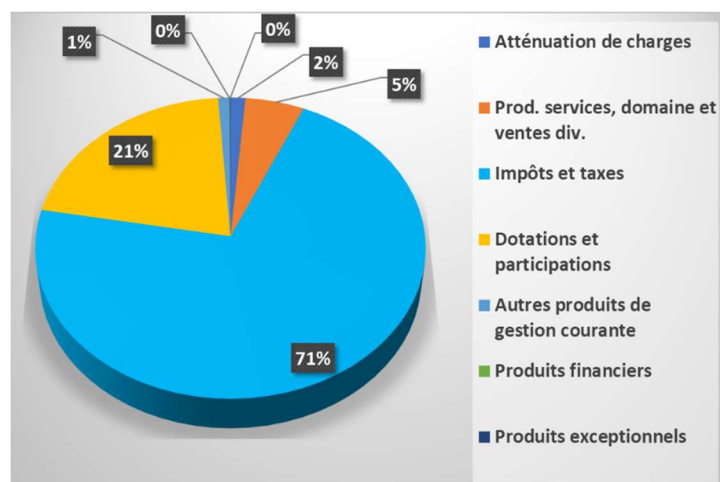
Ces derniers seront intégrés au budget 2020, de manière successive : les restes à réaliser le seront courant du mois de janvier ou février 2020 à la présentation et prise en charge des états à la comptable publique, et les résultats 2019, au moment du vote du budget supplémentaire 2020 prévu au plus tard le 30 juin 2020, date limite d'approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2019.

### ➤ La section de fonctionnement :

#### a) Les recettes de Fonctionnement :

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à 16 812 000 €. Elles se répartissent comme suit :

	Reste à réaliser 2019 (RE)	Propositions nouvelles 2020 (BP)	Budget 2020 (BP + RE)
Atténuation de charges		220 000,00 €	220 000,00 €
Prod. services, domaine et ventes div.		875 000,00 €	875 000,00 €
Impôts et taxes		11 815 000,00 €	11 815 000,00 €
Dotations et participations		3 490 000,00 €	3 490 000,00 €
Autres produits de gestion courante		160 000,00 €	160 000,00 €
Produits financiers		10 000,00 €	10 000,00 €
Produits exceptionnels		12 000,00 €	12 000,00 €
Reprises provisions semi-budgétaires		0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre (transfert entre sections)		230 000,00 €	230 000,00 €
Résultat 2018 reporté (R002)		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 812 000,00 €</b>	<b>16 812 000,00 €</b>



Les atténuations de charge comprennent essentiellement les remboursements des organismes de sécurité sociale du fait des arrêts maladies et/ou accidents de travail des agents communaux. Ce chapitre budgétaire est en augmentation de +62 K € par rapport à 2019.

Les produits des services du domaine et des ventes diverses sont constitués principalement par les paiements effectués par les familles et la participation de la CAF pour la cantine scolaire, les règlements des usagers de l'école de musique, des centres aérés, camps d'ados et journées vacances loisirs, des droits d'entrées à la salle Fangourin, aux Pass' Sports loisirs, lesquels sont évalués en 2020 pour un

total de 744 000 €. D'autres recettes, moins importantes, sont également prévues, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, EDF, ainsi que les concessions dans les cimetières (25 000 €) mais aussi les remboursements de la Civis dans le cadre de la mise à disposition de personnel ATS (78 000 €). En 2020, ce chapitre devrait représenter 5% du total des recettes de fonctionnement.

Le chapitre Impôts et taxes correspond au principal poste de recettes de fonctionnement (près de 71% des prévisions). Il est constitué du produit des 3 taxes locales : Taxe d'habitation, Taxes foncières bâties et Non bâties (3 500 000 €), des reversements de fiscalité perçus par d'autres organismes : Octroi de Mer, Taxe carburant, Droits de Mutations sur les opérations à titre onéreux, Fonds Péréquation Intercommunal Communal (FPIC) et de la taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles (pour un total de 8 315 000 €).

A noter que la prévision d'augmentation du produit des contributions directes constatée en 2020 (+ 95 000 € par rapport à 2019) résulte de la seule progression des bases fiscales (+2,79%), les taux d'imposition communaux étant quant à eux maintenus à leur niveau de 2019.

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations et compensations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement : 2 431 000 €, compensations fiscales pour exonérations réglementaires : 350 000 €, dotation emplois d'avenir : 6 000 €, FCTVA : 7 000 €, remboursements des contrats aidés : 570 000 €). Les autres participations attendues proviennent du Département pour 46 000 € et de la CAF pour 60 000 €. Ce chapitre budgétaire devrait constituer en 2020 près de 21% du total des recettes de fonctionnement.

Les autres produits de gestion courantes sont constitués des loyers versés à la ville par les bénéficiaires de locaux ou terrains relevant du domaine privé (locaux de la PMI, parcelles de la ZAE et terrains d'implantation de l'hôtel Palm de Grand Anse). La prévision de ce chapitre budgétaire pour 2020 diminue par rapport à 2019 du fait qu'aucun transfert de résultat du budget annexe de la ZAE n'est prévu à ce stade budgétaire.

Les prévisions de produits financiers et autres produits exceptionnels quant à elles représentent moins de 1% du total de recettes, soit un total de 22 000 €.

A noter que toutes les recettes qui viennent d'être évoquées ci-avant sont des recettes dites « réelles », à savoir qu'elles auront un impact sur la trésorerie et donneront lieu à un encaissement effectif de fonds sur le compte de la ville soit au niveau du Trésor Public soit via les régisseurs communaux (sous réserve de disposer des pièces justifiant le fondement juridique de la créance et donc de l'émission des titres afférents). Pour 2020, le total des recettes réelles de fonctionnement (RRF) est estimé à 16 582 000 €.

A contrario, les recettes dites « d'ordre », n'ont pas d'impact sur la trésorerie de la ville, et ne donnent donc quant à eux pas lieu à des encaissements de fonds.

Les opérations d'ordre ne sont que de simples écritures comptables qui permettent d'opérer uniquement des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une même section de manière à retracer notamment des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville (sur son patrimoine).

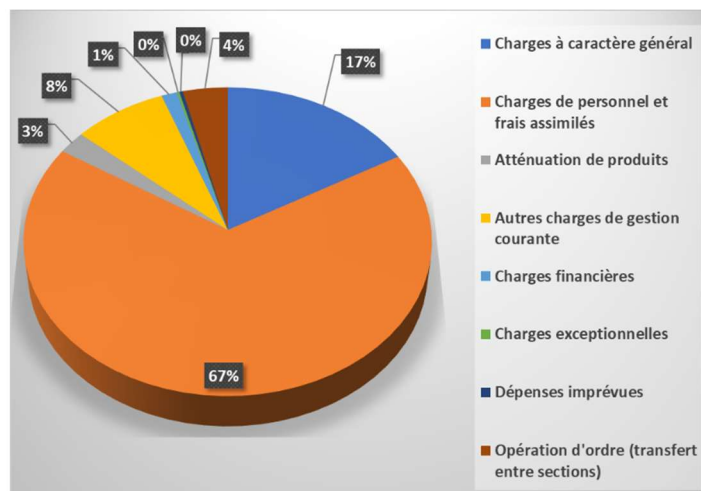
En 2020, les prévisions de recettes d'ordre de fonctionnement sont constituées :

- des reprises de subventions d'équipements amortissables pour un montant de 130 000 €,
- d'une prévision pour travaux à réaliser en régie communale de 100 000 €.

## b) Les dépenses de Fonctionnement :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à 16 812 000 €. Elles se répartissent comme suit :

	Reste à réaliser 2019 (RE)	Propositions nouvelles 2020 (BP)	Budget 2020 (BP + RE)
Charges à caractère général		2 815 000,00 €	2 815 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés		11 300 000,00 €	11 300 000,00 €
Atténuation de produits		400 000,00 €	400 000,00 €
Autres charges de gestion courante		1 344 000,00 €	1 344 000,00 €
Charges financières		225 000,00 €	225 000,00 €
Charges exceptionnelles		35 000,00 €	35 000,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires		0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues		50 000,00 €	50 000,00 €
Virement à la section d'investissement		0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre (transfert entre sections)		643 000,00 €	643 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 812 000,00 €</b>	<b>16 812 000,00 €</b>



Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine bâti et routier, des espaces publics .... La proposition d'inscription de crédits nouveaux pour 2020 est de 2 815 000 €, soit +1,3 % par rapport à 2019 (+ 36 800 €). Cette évolution tient compte de l'inscription nouvelle de crédits pour l'achat de fournitures scolaires pour les élèves scolarisés sur le territoire communal, laquelle dépense était jusqu'alors assurée sur un budget distinct, à savoir celui de la Caisse des Ecoles, lequel a été mis en sommeil par décision du Conseil Municipal lors de sa séance du 25 novembre 2019. D'autres postes de dépenses de ce chapitre sont néanmoins en diminution en 2020, à savoir les achats de fournitures de petits équipements (- 27 200 €), les autres matières et fournitures (-25 6000 €) ou encore la réparation de matériel roulant (-13 900 €).

Les charges de personnel regroupent toutes les dépenses de personnel : rémunération et cotisations sociales (salariales et patronales). Elles représentent 67% du total des dépenses prévues pour 2020, et sont en diminution par rapport aux prévisions 2019 (-260 000 €). Cette évolution est la résultante de la baisse attendue en terme d'effectifs (départs à la retraite et transferts vers la Civis) plus importante que les augmentations tirées du glissement vieillesse technicité (avancement de carrière), de l'évolution du SMIC au 01/01/2020, de la poursuite de la mise en œuvre de l'accord Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations et du règlement à opérer auprès de l'URSSAF sur un rappel de cotisations/contributions dues sur la période 2016-2018 déterminé à l'issue d'un contrôle opéré en mars-avril derniers.

Les atténuations de produits correspondent principalement aux reversements opérés en faveur de l'intercommunalité CIVIS pour couvrir une partie des charges transférées lors des précédents transferts de compétences et/ou d'équipements non couvertes par les produits transférés (stade régional d'athlétisme, cyber base, centre multi accueil de la petite enfance, micro-crèche du Piton des goyaves...). Pour 2020, ce chapitre est estimé à 400 000 € (+8 000 € par rapport à 2019).

Les autres charges de gestion courante concernent principalement les dépenses afférentes au contingent du service incendie (272 000 €), au versement des indemnités et cotisations des élus (167 000 €), les subventions de fonctionnement aux associations (498 000 €), la subvention au CCAS (400 000 €).

A noter notamment l'absence de subvention à verser à la Caisse des Ecoles en 2020 du fait de la mise en sommeil dudit établissement pour 3 ans jusqu'à sa dissolution définitive en 2023.

Les charges financières comprennent pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette constituée des différents contrats de prêts de la ville, ayant servi exclusivement au financement des précédents programmes d'investissements. Pour 2020, ces charges sont évaluées à 225 000 €, dont 25 000 € d'intérêts courus non échus et 10 000 € d'intérêts autres en prévision d'une éventuelle contractualisation d'une ligne de trésorerie.

Les charges exceptionnelles sont essentiellement constituées des dépenses relatives au dispositif d'aides financières « Bourses aux voyages » (8 000 €) et autres dépenses en lien avec la gestion et fonctionnement des services : 27 000 € (amendes fiscales, intérêts moratoires, ...).

A noter par ailleurs, qu'à ce stade budgétaire aucune dotation pour provision pour risque n'a été prévue, et ce en raison de l'absence de nouveau risque contentieux ou financier identifié au moment de la préparation de ce budget.

Toutes les dépenses ci-avant évoquées sont des dépenses « réelles » de fonctionnement (elles donneront lieu à décaissements de fonds sur le compte au trésor). Pour 2020, elles s'élèvent donc à un total 16 169 000 €.

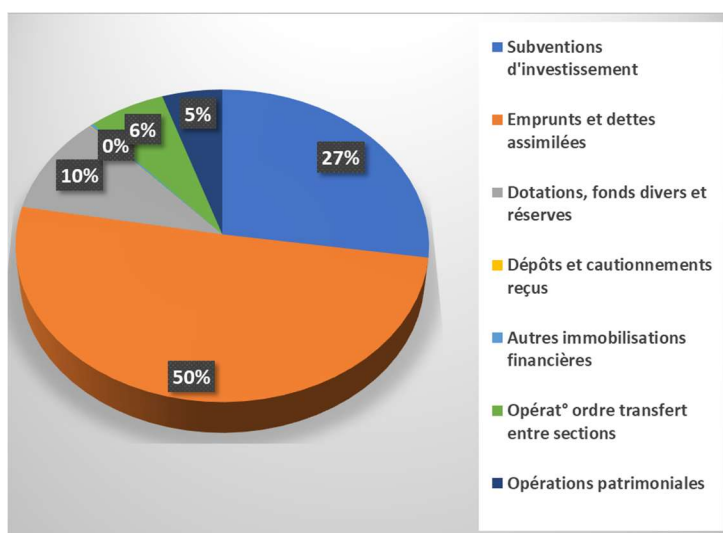
Les dépenses d'ordre de fonctionnement (pas de décaissements de fonds) sont quant à elles constituées à ce stade par les seules dotations aux amortissements et ce pour un montant de 643 000 € (pas de virement à la section d'investissement).

## ➤ La section d'investissement :

### a) Les recettes d'Investissement :

En 2020, les prévisions de recettes d'investissement s'élèvent à 9 902 000 €. Elles se décomposent comme suit :

	Reste à réaliser 2019 (RE)	Propositions nouvelles 2020 (BP)	Budget 2020 (BP + RE)
Subventions d'investissement		2 710 000,00 €	2 710 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées		5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
Immobilisations en cours		0,00 €	0,00 €
Dotations, fonds divers et réserves		1 019 000,00 €	1 019 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00 €	0,00 €
Dépôts et cautionnements reçus		5 000,00 €	5 000,00 €
Autres immobilisations financières		25 000,00 €	25 000,00 €
Produits des cessions d'immobilisations		0,00 €	0,00 €
Virement de la sect° de fonctionnement		0,00 €	0,00 €
Opérat° ordre transfert entre sections		643 000,00 €	643 000,00 €
Opérations patrimoniales		500 000,00 €	500 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 902 000,00 €</b>	<b>9 902 000,00 €</b>



Les principales sources de financement de l'investissement prévues pour 2020 sont l'emprunt ( 50% , soit 5 000 000 €), les subventions à recevoir (27% du total de recettes, notamment par l'Etat : 1 126 000 €, le Département : 1 126 500 € et la CIVIS : 457 500 €), les dotations et fonds divers à recevoir (10%, constitués du Fonds Régional pour le Développement Economique (FRDE) pour 142 000 €, de la

Dotation d'aménagement : 70 000 € et du Fonds de compensation de la TVA : 807 000 €, soit un total de 1 019 000 €.

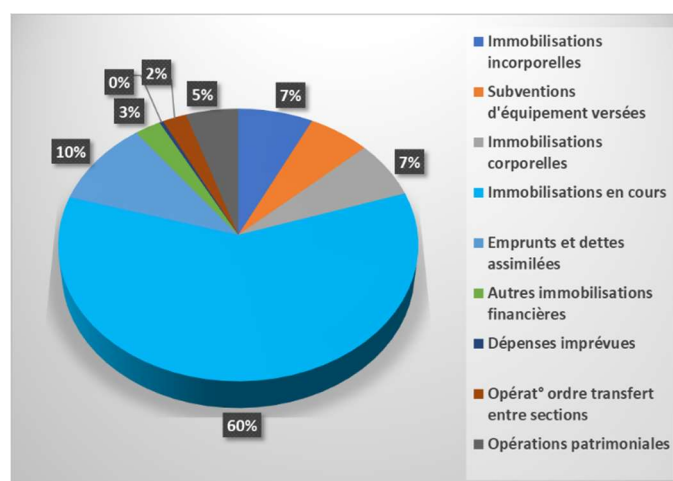
Ces recettes constituent les recettes réelles d'investissement pour 2020, soit un total évalué à 8 759 000 €.

Les recettes d'ordre sont principalement constituées des recettes transférées de la section de fonctionnement au titre des dotations aux amortissements pour 643 000 € et d'une enveloppe de 500 000 € pour le traitement des opérations patrimoniales (11% du total des recettes).

### b) Les dépenses d'Investissement :

Les prévisions de dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à 9 902 000 €. Ces dépenses se répartissent comme suit :

	Reste à réaliser 2019 (RE)	Propositions nouvelles 2020 (BP)	Budget 2020 (BP + RE)
Immobilisations incorporelles		716 500,00 €	716 500,00 €
Subventions d'équipement versées		592 000,00 €	592 000,00 €
Immobilisations corporelles		664 500,00 €	664 500,00 €
Immobilisations en cours		5 907 000,00 €	5 907 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées		1 005 000,00 €	1 005 000,00 €
Autres immobilisations financières		250 000,00 €	250 000,00 €
Dépenses imprévues		37 000,00 €	37 000,00 €
Opérat° ordre transfert entre sections		230 000,00 €	230 000,00 €
Opérations patrimoniales		500 000,00 €	500 000,00 €
Résultat 2018 reporté (D001)		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 902 000,00 €</b>	<b>9 902 000,00 €</b>



Les dépenses réelles d'investissement prévues pour 2020 s'élèvent à 9 172 000 € (soit + 567 700 € par rapport à 2019) et comprennent :

- des dépenses pour la réalisation de travaux pour 5 907 000 €,
- des dépenses d'acquisitions pour un total de 664 500 € dont 40 000 € sont prévus pour l'acquisition de terrains, 100 000 € pour du matériel roulant et 430 200 € pour du matériel divers (mobilier, équipements de services ...),
- des dépenses d'études 500 600 €, de frais d'insertion pour 20 000 € et de licences informatiques pour 195 900 €.

**NB : Ces 3 postes de dépenses constituent les dépenses d'équipement brut de la ville (elles ont vocation à augmenter la valeur du patrimoine de la ville).**

Les prévisions de remboursements en capital des emprunts contractés par la ville (1 005 000 €) et les frais de portage du foncier par l'Établissement Public foncier (250 000 €) constituent les 2 autres postes de dépenses réelles de l'investissement pour 2020.

Les principales opérations programmées pour 2020, concernent :

- La modernisation de chemins d'exploitations agricoles (Rue de la Cour, Pampas, ...),
- Les travaux d'assainissement pluvial sur la rue Francicéas (études et travaux),
- L'extension et la réhabilitation du bassin de baignade de Grand Anse (études de conception),
- La construction d'un espace culturel (études de conception),

- La construction d'un nouveau cimetière (études de conception),
- La réhabilitation de l'école Bougainvilliers (études de conception et début travaux),
- La couverture du plateau sportif au niveau du collège Joseph Suacot (études de conception et début travaux),
- La réalisation de travaux d'aménagement des accès aux satellites (réfectoires),
- La construction de deux salles de veillée (travaux),
- La réalisation de travaux d'accessibilité des bâtiments (ADAP),
- Les travaux d'assainissement et de recalibrage de la RD 31,
- Les travaux d'assainissement et de sécurisations des chemins J. Lacarre et A. Bénard.,
- La sécurisation du mur de l'école les Badamiers,
- La participation de la ville au financement de l'opération de logements sociaux sur Charrié.

# Les budgets annexes

## **Budget Annexe de la régie des pompes funèbres**

---

Le Budget Primitif 2020 du Service de la régie des pompes funèbres s'équilibre à hauteur 3 800 € affecté en totalité en section d'exploitation.

Cette régie poursuivra en 2020 l'unique mission pour laquelle elle a été créée, c'est-à-dire assurer la prestation de fossoyage au cimetière communal.

### ➤ **Section d'exploitation :**

Elle s'équilibre donc à la somme de 3 800 €.

Les recettes réelles sont composées à ce stade budgétaire par le seul paiement des prestations de fossoyage attendues des familles (3 800 €).

Les dépenses réelles sont quant à elles principalement constituées des remboursements de frais de personnel au budget principal pour un prévisionnel de 1 800 €, de charges à caractère général pour 1 500 € et de charges exceptionnelles pour 500 €.

Il n'est pas prévu d'opérations d'ordre pour ce budget en 2020.

### ➤ **Section d'investissement :**

Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget.

## **Budget Annexe de la Zone d'Activités Economiques (ZAE)**

---

Le Budget Primitif 2020 de la ZAE s'équilibre à hauteur de 400 000 € dont 300 000 € en section de fonctionnement et 100 000 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend des recettes réelles d'un montant de 200 000 € correspondant au produit attendu sur une éventuelle vente de des parcelles restant en stock.

Les opérations d'ordre en section fonctionnement, comme en section d'investissement, concerne les opérations de mise à jour de stock compte tenu de cette vente.